

# CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE EXTRA RESTAURATION

Entre les soussignés :

## L'Employeur :

Nom / Raison sociale : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Représenté par : \_\_\_\_\_

## Le Salarié :

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

**Il a été convenu ce qui suit :**

### Article 1 – Nature du contrat

Le présent contrat est un contrat à durée déterminée (CDD) conclu en application des dispositions du Code du travail relatives aux emplois à caractère saisonnier dans le secteur de la restauration. Il est conclu pour l'exécution de tâches spécifiques et temporaires dans le cadre de l'activité extra restauration.

### Article 2 – Durée du contrat

Le présent contrat prend effet à compter du \_\_\_\_\_ et prendra fin le \_\_\_\_\_. Il ne pourra être renouvelé qu'avec un avenant signé par les deux parties. Le contrat prendra fin de plein droit à la date prévue sans formalité particulière.

### Article 3 – Fonctions et lieu de travail

Le salarié exercera les fonctions suivantes : \_\_\_\_\_. Le lieu de travail est fixé à : \_\_\_\_\_. L'employeur se réserve le droit de modifier temporairement ce lieu, sous réserve d'en informer le salarié préalablement.

### Article 4 – Durée et répartition du travail

La durée hebdomadaire de travail est fixée à \_\_\_\_\_ heures. L'horaire de travail sera communiqué au salarié avant le début de la prestation. Les heures effectuées au-delà de la durée légale ou conventionnelle seront rémunérées conformément à la réglementation en vigueur.

### Article 5 – Rémunération

Le salarié percevra une rémunération brute horaire de \_\_\_\_\_ euros, conforme au minimum conventionnel applicable dans la branche de la restauration. Le paiement sera effectué à terme échu, par

virement bancaire ou chèque.

### **Article 6 – Congés payés**

Le salarié bénéficiera des congés payés conformément aux dispositions légales et conventionnelles en vigueur. Une indemnité compensatrice de congés payés sera versée en cas de non-prise des congés.

### **Article 7 – Rupture anticipée**

Le contrat peut être rompu avant son terme dans les cas prévus par la loi, notamment en cas de faute grave, force majeure, ou accord entre les parties. En cas de rupture anticipée non justifiée, des dommages et intérêts pourront être dus.

### **Article 8 – Dispositions diverses**

Le salarié s'engage à respecter le règlement intérieur de l'établissement. Le présent contrat est soumis au Code du travail et à la convention collective applicable.

**Fait à :**

**Le :**

**Signature de l'Employeur**

**Signature du Salarié**

Source originale de ce document :

<https://modeles-contrat.com/contrat-extra-restauration/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://modeles-contrat.com>

[Voir plus de modèle](#)

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.  
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.